



QUELQUES QUESTIONS À PROPOS DU TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

1	Le traité ferait probablement augmenter le taux de cancer en Europe.	Vrai <input type="checkbox"/> Faux <input type="checkbox"/>
2	Suite au traité, on interdirait pour les enfants européens : A) Le Kinder Surprise B) Le fusil d'assaut M16	A) <input type="checkbox"/> B) <input type="checkbox"/>
3	Il ne faut pas avoir peur de l'emprise des compagnies pétrolières ou des transnationales sur les États, car nos tribunaux nous protégeront.	Vrai <input type="checkbox"/> Faux <input type="checkbox"/>
4	Comment reconnaîtrez-vous un poulet désinfecté à la javel ? A) A l'odeur B) A l'œil C) A l'étiquette normalisée AFNOR D) Au code-barre	A) <input type="checkbox"/> B) <input type="checkbox"/> C) <input type="checkbox"/> D) <input type="checkbox"/>
5	Le magasin « unis verts paysans » et le marché des petits producteurs locaux pourront devenir illégaux.	Vrai <input type="checkbox"/> Faux <input type="checkbox"/>
6	En Europe, le mandat de négociation a été validé par : A) Les peuples d'Europe B) Nos élus locaux C) Nos parlementaires nationaux D) Le Parlement européen E) Les gouvernements européens	A) <input type="checkbox"/> B) <input type="checkbox"/> C) <input type="checkbox"/> D) <input type="checkbox"/> E) <input type="checkbox"/>
7	Le mandat de négociation est public et peut être consulté librement.	Vrai <input type="checkbox"/> Faux <input type="checkbox"/>
8	La compétitivité des entreprises européennes sur le marché américain sera facilitée par ce traité.	Vrai <input type="checkbox"/> Faux <input type="checkbox"/>
9	Le libre-échange, c'est : A) L'échange de partenaires sexuels entre couples B) Un principe visant à favoriser le commerce international en supprimant les barrières douanières et les réglementations nationales susceptibles de gêner l'importation des biens, des services, de la main d'œuvre et des capitaux. C) La possibilité, pour des agriculteurs ou des particuliers, d'échanger librement des semences D) Une manière d'assurer la suprématie des sociétés transnationales en évinçant les petites structures	A) <input type="checkbox"/> B) <input type="checkbox"/> C) <input type="checkbox"/> D) <input type="checkbox"/>
10	Le traité se négocie au niveau national, voire supra-national, donc au niveau local, nous ne serions pas touchés.	Vrai <input type="checkbox"/> Faux <input type="checkbox"/>

Réponses

- Vrai** : Le dépôt de brevet sur le vivant est interdit en Europe alors qu'aux États-Unis une entreprise a déposé le brevet d'un gène dit « responsable » d'un type de cancer du sein. Le dépistage de ce type de maladie se fait librement dans tous les labos de radiologie de France, et le coût est pris en charge par la sécu. Aux États-Unis, du fait du dépôt de brevet sur ce gène, un seul laboratoire sur tout le territoire est habilité à dépister ce cancer et le coût n'est pas pris en charge par l'État. Le dépistage, serait de fait réservé aux femmes ayant des haut revenus.
- A)** Le « Kinder Surprise » est interdit aux USA (pour cause de risque d'étouffement des petits enfants), alors que, dans ce même pays, les armes semi-automatiques sont en vente libre. On pourrait donc assister à une interdiction du Kinder Surprise et à une légalisation du fusil M16, comme celle de toutes les armes semi-automatiques.
- Faux** : Selon le traité, les entreprises privées peuvent assigner les États en justice, quand elles estiment que certaines lois sont contraires à la libre concurrence, et en outre le traité prévoit des « tribunaux » ad-hoc pour régler les différends. Curieusement, les différends sont les cas où une entreprise s'estime lésée par un État, mais pas le contraire !
Exemples
 - Un État du Canada est attaqué, par une compagnie pétrolière américaine, au sujet d'une loi écolo, interdisant l'exploitation des gaz de schistes.
 - Une entreprise suédoise attaquant l'État Allemand, pour sa décision d'arrêter le nucléaire.
- Éventuellement A)**: Par la suppression des barrières douanières « non tarifaires », les poulets américains désinfectés à la javel, le bœuf élevé aux hormones ou encore traité à l'acide lactique seront autorisés en Europe, entre autre, l'étiquetage des produits concernant les OGM, l'huile de palme, la bio, déjà mis à mal aujourd'hui, sera supprimé.
- Vrai** : L'envahissement du marché par des produits américains subventionnés, et l'obligation d'ouverture totale des marchés, provoqueraient la destruction des réseaux de distribution en circuit court, et l'impossibilité pour une commune de favoriser les producteurs locaux et/ou bio pour leurs cantines.
- E)** : Seuls les gouvernements européens ont validé le mandat de négociation, mais ils ne l'ont jamais dit ! Ni le parlement européen, ni les parlements nationaux n'ont été consultés, a fortiori encore moins les élus locaux ou le peuple ! De plus, depuis que les négociations sont engagées, les gouvernements européens sont impliqués par le biais du « comité 207 » qui regroupe des représentants des 28 gouvernements.
- Faux** : Théoriquement, le document est, sinon secret, du moins « restreint ». Heureusement, plusieurs fuites ont permis de pouvoir le consulter, entre autres dans le livre de Patrick Le Hyaric « Dracula contre les peuples ».
- Faux** : Puisqu'il s'agit de « libre-échange », ça devrait être vrai, mais en réalité, ce ne sera pas le cas, à cause de la dissymétrie des lois des marchés et du protectionnisme des USA, tel le « buy american act » qui donne une préférence locale pour les marchés publics.
- B) et D)** : B), c'est bien la définition « officielle » du libre-échange. Malheureusement, les traités dits de « libre-échange » se résument plutôt à la définition **D)**.
- Faux** : Le traité stipule bien que **tous les niveaux** de gouvernement seront concernés par le traité. En France, cela veut dire État, Région, Département, et Commune !